N° 1000. — DIMANCHE.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

11 FÉVRIER 1838.

Le *Censeur* donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris,

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32. au 2me.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de F. Justin, rue de Gaillon, n° 13, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoin et Ce, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 10,
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, n° 11.

HEURES	THERM	HYGROM	BAROM.	VENTS.	CIEL.
7 heur. du mat.	6 d. au-dessus de 0.	65 deg.	27 pou. 10 lig.	Sud.	Nuages
Midi...	5 d. au-dessus	69 deg.	1 ligne. 27 pou. 10 lign.	N.-E.	Pluie.

SOLEIL.			LUNE.	
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases..	Age.
7 h. 13 m.	00 h 14 m. 32	5 h. 17 m.	Pleine lune.	16

Lyon, 10 février 1838.

REVUE DE LA SEMAINE.

La chambre a compris que la proposition du costume, tout entachée qu'elle était d'un pesant ridicule, avait cependant quelque profondeur, et elle l'a rejetée. C'est un échec pour le pouvoir qui liait cette idée d'affubler les représentants de la nation d'un habit de cour à des projets pour l'avenir. De tout ceci rien ne restera que le regret d'un temps perdu dans une telle discussion, que le souvenir du rôle trivial et ridicule que jouent nos modernes tribuns renfermés dans l'examen de questions sans éclat et sans gloire. En face de pareilles misères qui faut-il plaindre le plus, du pays où la tribune étiole le génie, ou du génie qui a la vaniteuse pensée de se faire tribun? En dehors des travaux parlementaires dont la mince importance ne projette aucun reflet glorieux sur les hommes qui y prennent part, M. de Lamartine est une de nos belles organisations poétiques ; sa pensée, obscure quelquefois, mais le plus souvent profonde et hardie, revêt les plus brillantes couleurs, les formes les plus pures, et jamais l'expression ne lui fait défaut. N'était un certain mysticisme dont l'auréole l'enchaîne comme un évocateur d'ombres dans un cercle, défaut qui donne quelque monotonie à son vers, nul peut-être ne lui pourrait contester la première place parmi nos poètes modernes.

Mais le poète, surtout quand son génie vaporeux semble lui donner quelque chose de surhumain, le poète est un dieu qu'il ne faut voir que dans les moments de son inspiration et de sa gloire : Tyrtée entraînant ses guerriers contre l'ennemi, Rouget de l'Isle soulevant le pays au chant de *la Marseillaise*, Béranger consolant la France aux souvenirs de sa gloire !

Que, dans ces jours de crise où le patriotisme, où tout sentiment généreux a besoin de revêtir la forme du génie toujours si puissant sur les masses, le poète s'élance à la tribune, et que sa pensée hardie, que sa parole brûlante entraînent l'assemblée, voilà son rôle ! Mais que, dans ces jours qui passent sur nous, tristes, décolorés, où nos législateurs végètent entre un rapport de pétitions sans intérêt et une ridicule discussion sur la coupe d'un habit, le poète brigue le triste honneur de représenter un arrondissement; qu'il vienne, lui, nommé par une amère dérision rapporteur d'une proposition stupide, qu'il vienne mettre sa parole au service du ridicule, rabaisser sa voix à l'égal de ces voix qui ne savent exciter que le rire moqueur, voilà ce dont il faut gémir et se plaindre, voilà ce dont devrait toujours se garder l'esprit, si la vanité n'était pas une mauvaise conseillère.

« Vieux habits ! vieux galons ! » a dit le poète populaire, résumant dans un mot toute la philosophie du moment, toute la vaine gloriole de ces courtisans chamarrés d'or sur les coutures, et dont l'habit, passé au creuset, indique la juste valeur. « Habits brodés et plaques d'argent ! a dit le poète gentilhomme et député. Nous referons ce que le peuple a détruit. Commençons par nous pour donner l'exemple ; l'or qu'il a fondu dans des creusets attisés par son souffle, nous le lui soutirerons pour rebâtir l'aristocratie ! » Mais le peuple écoute, lève les épaules, rit et s'éloigne en chantant : « Vieux habits ! vieux galons ! »

— Au milieu des nouvelles contradictoires qui se succèdent à l'égard du Canada, si quelque chose doit donner de l'espérance à ceux qui désirent voir cette colonie affranchie de la domination anglaise, former un état séparé, c'est à coup sûr la proclamation du président Van Buren. D'après cette pièce officielle, il est constant que, loin de s'apaiser, l'insurrection s'accroît de jour en jour ; déjà elle n'en est plus réduite à ses seules forces, déjà elle inspire tout à la fois assez de sympathie et de confiance pour qu'un corps nombreux d'Américains soit venu se ranger sous ses drapeaux. En ce moment même, cette force nouvelle, aux prises avec les soldats anglais, imprime aux événements un caractère tout particulier. Cette coopération, quelque peu importante qu'elle soit encore, aura un immense résultat moral, en ce qu'elle donnera aux insurgés une grande foi en l'avenir de leur cause. Vainement le pouvoir officiel, effrayé des embarras dans lesquels pourrait le jeter une guerre avec l'ancienne métropole, défend-il aux citoyens de l'Union de prendre parti pour le Canada ; vainement, oublieux des secours que l'Amérique reçut des autres peuples au temps de sa lutte, cherche-t-il à se dissimuler l'identité de position dans laquelle le même désir d'affranchissement a placé l'une après l'autre les deux nations. Ses efforts ne serviront qu'à constater que le sentiment de la fraternité populaire, loin d'être éteint dans les états de l'Union, y est au contraire actif et puissant.

On comprendra facilement notre pensée. Si le nombre des hommes qui se sont jetés dans les rangs des Canadiens insurgés eût été assez minime pour passer inaperçu, pour ne pas faire sensation sur les troupes anglaises et sur les Américains ; si le gouvernement n'eût pas redouté le danger de cet exemple sur les populations et craint de se voir entraîné malgré lui à une guerre à laquelle il n'est pas préparé, dans laquelle il ne veut pas mettre de son côté le tort de l'agression, sans doute il aurait dissimulé l'état des choses, il n'eût pas appris lui-même à l'Angleterre ce qu'elle pouvait ignorer, à savoir que des citoyens des Etats-Unis avaient pris parti contre elle ; mais la sympathie en est arrivée au point de se manifester par des envois d'argent et de munitions assez hautement pour qu'il soit impossible de la cacher plus long-temps.

Les Anglais eux-mêmes regardent si naturellement les Américains comme leurs ennemis, qu'ils ont violé le territoire de New-Yorck pour prendre et brûler *la Caroline*, bâtiment à vapeur tranquillement amarré à un quai. Dans cette attaque de nuit contre un navire qui n'était pas armé en guerre, mais qui faisait un service ordinaire de transport, se sont renouvelées les horreurs qui ont tant de fois ensanglanté l'Amérique dans la guerre de l'Indépendance. Des enfants ont été tués à coups de pistolet, des hommes surpris dans le sommeil ont été égorgés, d'autres laissés sur le navire en feu, abandonné au courant, et qui est allé s'abîmer dans les cataractes du Niagara. Cet événement, dont les Anglais cherchent vainement à dissimuler l'importance, a produit une horrible sensation, a fait naître des désirs de vengeance et a puissamment contribué à faire passer des Américains sous le drapeau canadien. Cette sympathie coopérante, si elle a quelque durée, influera grandement sur l'avenir de la guerre qui s'engage.

Quelle sera l'issue de cette lutte entre une métropole dont la marine est puissante, les forces nombreuses, mais éloignées, et la colonie à peine armée, mais combattant pour ses foyers et pour sa liberté? Nul ne peut le prévoir, car la force a fait souvent défaut au bon droit. Cependant, si à l'exaspération que la tyrannie anglaise a fait naître chez les Canadiens, si à leur ardent désir de liberté on veut ajouter l'ambition américaine jalouse d'étendre un pouvoir naissant, d'ajouter un état riche et puissant aux états qui forment l'Union, il est facile de comprendre que le Canada peut d'un moment à l'autre trouver un auxiliaire officiel chez ses voisins. Si à ces motifs assez puissants par eux-mêmes on joint encore des circonstances imprévues, comme celle de la violation dont les Anglais se sont rendus coupables contre un vaisseau de l'Union, on sera naturellement amené à conclure qu'il faudrait au gouvernement américain une grande volonté de s'abstenir de toute participation à cette guerre, pour qu'il n'y soit pas entraîné malgré lui, et franchement nous ne croyons pas à cette volonté.

Sans doute la crise commerciale dont souffre aujourd'hui l'Amérique la fera mûrement réfléchir avant de s'engager dans une lutte contre une puissance qui a d'immenses ressources; mais cet état ne saurait être durable. La prospérité renaîtra et permettra à l'Union de se livrer aux chances d'une ambition assez mal dissimulée. Les mesures que prend l'Angleterre à l'égard du Canada favoriseront du reste cette ambition. L'orgueil métropolitain n'a pas voulu reconnaître les causes de l'insurrection ; pour tout remède à des maux réels, il a envoyé des soldats qui écrasent les malcontents ou seront écrasés par eux. C'était une législation nouvelle qu'il fallait, il a expédié des baïonnettes ; c'était une constitution intelligente des besoins du peuple qu'on lui demandait, il répond par des chaînes. L'oppression du Canada est le plus grand encouragement que l'Angleterre puisse donner à l'ambition américaine.

— Les brillantes espérances de la presse gouvernementale à quarante francs, tranchons le mot, ses hableries, viennent d'échouer contre le fatal inventaire, et un journal annonce en ce moment un énorme déficit dans sa caisse. Ainsi, tous les beaux rêves que l'on faisait naguère se sont évanouis en fumée, et les promesses n'ont été qu'un mensonge prouvé par la rigidité des chiffres. Personne plus que nous ne désire voir la presse quotidienne dans des conditions qui lui permettent de répandre largement ses bienfaits, et qui donnent au peuple la facilité de s'instruire à bon marché de ce qu'il lui importe le plus de savoir, la manière dont se traitent les affaires du pays ; mais malheureusement en France le fisc lève un impôt sur la pensée, et calcule ce que lui rendra la diffusion des lumières. Les cautionnements énormes, les droits de timbre et de poste, grèvent le journalisme et lui font d'un prix élevé d'inévitables conditions de son existence. Devant les exigences du fisc, on est malheureusement amené à penser que les entrepreneurs de la presse à quarante francs sont alléchés par de secrètes espérances de subvention dont la non-réalisation amène les déficits.

Dans un gouvernement qui croirait faire assez pour le peuple pour n'avoir pas besoin de prôneurs salariés, qui penserait que ses actes sont ses plus beaux titres de recommandation, qui ne solderait aucun écrivain sur les fonds secrets, l'intérêt bien entendu du pays serait de supprimer le droit de timbre sur la pensée, de réduire les droits de poste, et de mettre ainsi toutes les opinions en présence avec d'égales chances de succès. Mais quand on se fait un jeu de la liberté individuelle, quand l'égalité n'est qu'un vain mot, quand le télégraphe est devenu un Robert Macaire destiné à faire la hausse ou la baisse, pivot sur lequel se sont élevées tant de scandaleuses fortunes, quand les

Grand-Théâtre.

CHRONIQUE MUSICALE.

Depuis quelques semaines les quadrilles Musard et les valses de Strauss tiennent sous le charme toute notre société élégante. A Lyon, comme à Paris, la contredanse et le galop règnent en maîtres souverains et absolus ; c'est au bal que se dépensent toutes les joies, toutes les émotions, tous les enthousiasmes du moment; c'est au bal qu'il faut aller pour trouver de la vie, du mouvement, des fleurs et des femmes jeunes et belles.

Aussi, en présence d'un adversaire séduisant comme le bal, notre Grand-Théâtre fait-il triste et maussade figure. Pas une toilette élégante et fraîche animant ses vastes galeries, pas de roses et gracieux visages s'encadrant dans ses nombreuses loges vides et sombres; seulement vous apercevez, disséminés çà et là, quelques abonnés ou abonnées à l'air ennuyé, nonchalamment drapés dans de larges manteaux, et donnant à cette salle immense comme une physionomie de tribunal. Arrive le dimanche ; alors seulement la vie revient, et quelques étincelles électriques vont circulant dans cette atmosphère si lourde cinq jours de la semaine.

Cependant, au milieu de ce calme plat, les artistes font assez bonne contenance, et nous pourrons affirmer que fort souvent le public absent a tort.

M. Siran est vraiment en verve. En un mois, il a paru dans ses meilleurs rôles, dans *le Serment, la Muette, Fernand Cortez, Robert* et *les Huguenots*. Jamais peut-être sa voix n'a été plus vibrante et plus énergique, plus chaleureuse et plus entraînante. Il est vraiment fâcheux pour l'art qu'avec une telle puissance de moyens, M. Siran ne veuille pas chercher à atteindre plus haut. Plusieurs fois nous avons attaqué sa manière de vocaliser, qui ne lui permet pas de tourner constamment avec toute la dextérité possible mille frais et gracieux contours mélodiques que dessinent si habilement les Nourrit et les Duprez. Les ressources qu'on peut puiser dans une vocalisation savante et consciencieuse sont immenses : on sait que Mme Malibran vocalisait chaque jour pendant deux ou trois heures. Certes il est beau d'être le premier ténor de la province, mais l'Opéra, cette première scène du monde, n'a-t-il donc pas quelque chose d'assez enivrant pour stimuler les efforts d'un talent déjà aussi avancé que l'est celui de M. Siran? Au train dont marchent aujourd'hui les compositeurs, M. Siran est de ce très-petit nombre de chanteurs qui peuvent traduire avec succès leurs colossales partitions. Mais à côté des plus puissants effets dramatiques, il y a toujours place pour des mélodies suaves et gracieuses, et celles-là ne s'abordent qu'avec de longues études de vocalises.

Notre prima donna a décidément retrouvé sa voix si gracieuse et si flexible, et cela dans *les Huguenots*, ce champ de bataille qui lui avait déjà été si funeste. Elle a chanté dernièrement le rôle de Valentine de manière à ramener bien des transfuges dans son camp. On peut trouver une cantatrice qui aurait un répertoire plus varié ; mais pour le charme de la voix et la sûreté de méthode, Mlle Tomèoni sera difficilement remplacée.

Mme Sallard, bien qu'engagée comme première chanteuse *sans roulades*, commence à les aborder avec assez de bonheur. On pourrait bien reprocher à ses fioritures quelque chose d'un peu suranné, un style qui n'est pas toujours de bon goût, mais le moyen de se fâcher, je vous le demande, avec une femme qui rit toujours!

Aurons-nous ou n'aurons-nous pas *la Semiramide?* Les uns disent oui, les autres non. Pour nous, nous n'en parlerons que lorsque nous l'aurons entendue. Seulement nous savons que M. Provence ne recule devant aucune démarche pour nous faire entendre ce chef-d'œuvre de Rossini.

Chose inouïe, pas encore la plus petite annonce de concerts. Attend-on pour en donner que la salle promise par M. le maire soit construite? Pourtant nous savons qu'en ce moment il y a de fort bons éléments pour quelques concerts. Pourquoi M. Cherblanc tarde-t-il autant à produire en public les brillantes variations de Panofka sur un motif des *Huguenots*, qui lui ont déjà valu de justes applaudissements dans les salons?

Le public rend maintenant justice aux efforts de M. Lesbros, dont le talent a sensiblement grandi depuis quelque temps. Nous l'attendons dans *Piquillo*, que l'on nous promet d'ici à quelques semaines; c'est un rôle tout-à-fait à sa taille.

Il est fâcheux que la voix de M. Lambert ne soit pas à la hauteur de son talent comme comédien. — Quant à M. Padrès, décidément il ne peut pas attraper juste les intonations scabreuses du troisième acte des *Huguenots*, et même beaucoup d'autres intonations de beaucoup d'autres opéras.

A propos de concerts, nous rappelons à MM. les artistes qu'il existe des symphonies de Beethoven d'un merveilleux effet, et que le public lyonnais ne connaît pas encore. Ces symphonies pourraient remplacer fort avantageusement, dans les concerts, les ouvertures de *la Muette* et du *Pré aux Clercs*, qu'on a entendues à satiété. Dans ce siècle de chemins de fer et de bateaux à vapeur, bon gré mal gré il faut marcher. M. le maire lui-même est dans le mouvement, et, pas plus tard que l'autre jour, il a promis un conservatoire et une salle de concerts. Le cas échéant, nous engageons le conseil municipal à voter à M. le maire une paire de chevaux de plus. Avec un préfet peintre et un maire musicien, les beaux-arts, à Lyon, doivent aller train de poste. Il ne manque plus ici qu'une académie moins chirurgico-médicale et un peu plus littéraire. Nous lisons dans un journal que la pauvre fille publiera désormais annuellement ses mémoires, ne fût-ce que pour prouver qu'elle s'occupe à quelque chose. Nous nous proposons d'examiner consciencieusement le plus ou moins de portée littéraire et scientifique de ses œuvres.

Par ce temps de joyeuses soirées où l'on recherche les romances les plus gaies et les plus bouffonnes, nous recommandons *le Mouchoir bleu de la payse*, paroles d'Antony Rénal, musique de Beauplan. C'est une fantaisie spirituelle et originale qui obtient à Paris un fort joli succès de salon.

On vient de reprendre *Gustave* avec son fantastique bal masqué. La seconde représentation a été beaucoup plus satisfaisante que la première.

On annonce un nouveau ballet où Mme Siran doit danser la

élections sont une arène ouverte à de frauduleuses manœuvres, alors il faut écraser les organes indépendants, il faut les pressurer dans l'étau du fisc, et, parce qu'on est corrompu, salarier les abjects dévoûments qui préconisent la corruption.

Une ordonnance, publiée par le *Moniteur*, modifie l'article 11 de l'ordonnance du 10 août 1834 sur l'organisation judiciaire des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, lequel article est maintenant conçu ainsi :

« Le tribunal supérieur d'Alger est composé d'un président, de deux juges et d'un juge-suppléant; d'un procureur-général du roi, d'un substitut du procureur-général, d'un greffier et d'un commis-greffier assermenté. Il connaît de l'appel des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux de première instance et de commerce. Il ne pourra juger qu'au nombre de trois juges au moins. En cas d'absence ou d'empêchement du procureur-général, il est remplacé par celui de ses substituts qu'il a attaché au tribunal supérieur. »

Par une autre ordonnance sont nommés près les tribunaux d'Afrique : — procureur-général, M. Chais, avocat-général à la cour royale de Lyon ; — substitut du procureur-général, M. Solvet, actuellement juge, en remplacement de M. Vignard ; — substitut du procureur-général, M. Faucher, ancien magistrat, en remplacement de M. Loyson, avocat-général, appelé à d'autres fonctions ; — juge, M. Gauran, juge-suppléant, en remplacement de M. Solvet, appelé aux fonctions de substitut ; — juge-suppléant, M. Charles Dupont, avocat à Mont-de-Marsan, en remplacement de M. Gauran, nommé juge.

Une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, transmise aux préfets il y a déjà deux mois, a prescrit une vérification générale des titres et diplômes de toutes les personnes qui se livrent à l'exercice des professions médicales. Cet ordre est arrivé à Lyon, tous les journaux en ont parlé, et pourtant rien n'a été fait pour l'exécuter.

Notre ville est envahie et exploitée par une bande de charlatans dont l'ignorance et la cupidité compromettent à chaque instant la santé publique. Ce n'est pas le riche qui en souffre, mais le pauvre ouvrier.

Au mépris de la loi, un grand nombre de religieuses de toutes les couleurs tiennent pharmacie ouverte, et des administrateurs, des hommes chargés par devoir de rendre la justice, non-seulement n'arrêtent pas le désordre, mais bien plus ils semblent le couvrir de leur nom et de leur protection avouée.

Le ministre, frappé du nombre et de l'énormité des abus, dit dans sa circulaire : « Il importe qu'une surveillance sévère vienne mettre un terme à l'état de choses qui m'est signalé.

» Vous voudrez bien me faire connaître les suites que devra avoir cette mesure (la révision des diplômes), qui aura pour but de constater les infractions de la loi, etc. »

M. le préfet du département du Rhône et M. le maire de Lyon qu'ont-ils fait de cette circulaire? Ces injonctions ministérielles seraient-elles une stérile satisfaction destinée à étouffer le bruit des réclamations qui se sont élevées de toutes parts ?

La discussion relative au costume a présenté hier beaucoup d'intérêt, parce qu'elle est devenue, après les paroles de M. Royer-Collard, une question de principe. Peu de journaux ont expliqué clairement la manœuvre stratégique, assurément fort habile, dont la gauche s'est servie pour arriver au rejet préalable de la proposition.

La veille, le costume et la forme du costume avaient été réglés par un vote. Que restait-il à faire à l'opposition ? A subir ce vote, et à entendre dire par les courtisans que désormais ils croiraient obéir à la chambre elle-même en promenant dans les antichambres royales ou ministérielles leurs broderies d'argent? Non, mais il fallait obliger la chambre à revenir sur son vote, et, pour cela, la mettre dans la nécessité de passer au scrutin. Voilà pourquoi M. Mangin-d'Oins présenta un amendement qui pouvait seul rendre le premier vote conséquent avec l'intention des auteurs de la proposition adoptée.

M. Mangin-d'Ouin disait, avec raison, que l'amendement Baude, pour n'être pas une chose inutile, devait s'étendre aux séances de l'assemblée, et que, puisqu'on votait le costume, ce n'était pas apparemment pour s'en servir seulement à la cour.

Le centre qui ne voulait que la reconnaissance de ce qu'il appelait gravement un principe, le centre s'est malicieusement défié de cette proposition ; il s'est contenté du vote de l'amendement Baude, et il a repoussé l'honneur que lui voulait imposer M. Mangin-d'Oins.

Alors M. Clogenson, de bonne foi ou non, a proposé un autre amendement qui tendait à imposer le frac aux députations. Même refus de la part des ministériels. Fort de ces deux refus, M. Charlemagne s'est alors avancé : « Vous repoussez l'obligation qu'on veut vous imposer ; moi aussi je la repousse, et je viens demander à la chambre de déclarer que le costume n'est pas obligatoire. » La chambre n'a pu rejeter cette demande ; elle a décidé que le costume n'était pas obligatoire. Dès lors, il y avait deux votes, celui de l'amendement Baude, celui de l'amendement Charlemagne ; il y avait donc lieu à un vote collectif, et ce vote collectif, sur la demande de vingt membres, pouvait avoir lieu au scrutin. C'était là le but de l'opposition. Or, un certain nombre de députés comprirent que la proposition Jobard était devenue inutile ; ils s'aperçurent qu'on s'était long-temps disputé pour rien, et le rejet à une assez forte majorité sortit de l'urne parlementaire.

Dans les débats qui ont animé cette séance, c'est M. Royer-Collard qui a mis le doigt sur la question, en démontrant que l'adoption de l'amendement de M. Mangin-d'Oins allait tout droit à l'arbitraire, qu'il tendait à la tyrannie du réglement qui aurait le pouvoir illégal d'exclure un député régulièrement élu, parce qu'il ne voudrait pas revêtir un habit.

Nous avons vu avec plaisir l'ensemble avec lequel l'opposition de gauche, flanquée de l'extrême gauche et du centre Thiers, a agi dans cette circonstance. Si ces trois fractions, dans les cas décisifs, agissaient toujours avec le même ensemble, le ministère tomberait avant la fin de la session. Il serait tombé lors de la discussion de l'adresse.

Nous sommes toujours heureux d'avoir à enregistrer des actes de bienfaisance, mais nous le sommes doublement quand les éloges que ces actes méritent s'adressent à cet âge où l'on entre dans la vie et où de bonnes actions sont des promesses d'avenir. L'administration des hospices de Lyon avait établi à l'hôpital de la Charité des lits pour des enfants au prix de 50 cent. par jour. Durant cet hiver si rigoureux, une rougeole fort intense se déclara parmi les enfants du quartier St-George ; les habitants adressèrent une pétition à l'administration des hospices pour qu'elle voulût bien diminuer le prix des lits ; celle-ci s'empressa avec un louable zèle d'accéder à cette demande, et le prix fut abaissé à 25 cent. C'était encore trop pour de pauvres familles gagnant à peine de quoi acheter du pain. Quelques personnes se cotisèrent alors pour subvenir aux frais que pourraient faire les enfants malades ; parmi elles, nous aimons à citer les jeunes élèves de l'institution Guillard qui se sont engagés à payer dix lits. Il est bien que des jeunes gens à qui le hasard de la naissance a donné de la fortune, et avec elle les moyens d'acquérir de la science, aident les enfants des pauvres à recouvrer une santé compromise souvent dans des travaux au-dessus de leur âge.

On lit dans le *Fédéral* du 6 février l'article suivant :

C'est avec une vive satisfaction que nous apprenons que les projets de la navigation du haut Rhône, de Lyon à Genève, par des remorqueurs, soumis en ce moment à la sanction du gouvernement français, ont été accueillis avec toute la faveur qu'ils méritent ; et si nous sommes bien informés, on verra, dans le courant du mois de mai prochain, ces bateaux remorqueurs, construits sur un système perfectionné, faire le service de Lyon jusqu'au Parc, près Seyssel, en attendant que l'exécution d'un chemin latéral de Montoux aux îles de Collonges soit terminée. Le trajet de Lyon jusqu'à Genève aura ainsi surmonté un obstacle qui avait jusqu'à ce jour fait échouer toutes les tentatives.

Le nommé Jean-Antoine Triomphe, condamné à cinq ans de travaux forcés, pour vol avec violence et armes apparentes, a subi jeudi, sur la place des Terreaux, la partie de sa peine qui le condamnait à une heure d'exposition. Rarement on a vu un malfaiteur montrer plus d'audace et d'impudeur : non content d'affecter une contenance scandaleuse, il se permettait d'apostropher le peuple rassemblé autour de l'échafaud en termes de la dernière insolence. Nous lui avons entendu, entre autres propos, proférer le suivant : « Si les trois quarts de ceux qui sont là à me regarder avaient ce qu'ils méritent, ils seraient à ma place. » Cet homme, du reste, paraissait avoir fait un usage immodéré de boisson ; et le tort de sa conduite indécente est moins à lui peut-être qu'aux préposés à la surveillance de la prison, qui ne devraient pas souffrir qu'un condamné préludât par de pareils excès à l'accomplissement d'un acte de vindicte publique.

On se rappelle que Triomphe fit preuve d'une audace extraordinaire dans l'exécution de l'un des vols pour lesquels il a été condamné. S'étant introduit dans une ferme isolée, il fut pendant la nuit la maîtresse de la maison d'attacher son mari dans son lit ; puis, après avoir commis le vol, il attacha la femme elle-même à côté de son mari, et sortit sans que personne ait pu le poursuivre.

HOPITAUX CIVILS DE LYON.

Par une délibération du 17 janvier dernier, à laquelle M. le préfet a donné son approbation, le conseil-général des des hôpitaux a réduit à *vingt-cinq centimes* le prix de la journée de traitement des enfants de la ville et des trois faubourgs admis à l'infirmerie qui leur est destinée dans l'hospice de la Charité.

Faits Divers.

M. Haguenet a été réélu député à Pézenas. M. Haguenet appartient au tiers-parti.

— Au collége de Béziers, le premier tour de scrutin n'a point amené de résultat. Mais les chances étaient en faveur de M. Flourens, qui a obtenu 386 voix, tandis que M. Viennet, son concurrent, n'en a obtenu que 375.

M. Flourens siégerait au centre gauche.

— Le ministère et la doctrine ont décidément échoué au collége de La Réole. Le fougueux M. Hervé, candidat de leur prédilection, a été battu ; il n'a obtenu que 117 voix. M. Dussault, son concurrent, a été nommé député par 1[illegible] voix ; 4 voix se sont encore perdues sur M. Compans.

— M. Renault, professeur à Alfort, a été nommé récemment suppléant de l'école vétérinaire.

— Dans les quatre derniers mois de l'année précédente, depuis le 26 août jusqu'au 31 décembre, le chemin de fer de Paris à St-Germain a transporté 498,492 voyageurs. Dans le mois de janvier, malgré la rigueur extrême de la saison, le transport s'est élevé à 48,561 voyageurs, c'est-à-dire 1,569 par jour.

RÉUNION PRÉPARATOIRE DES ÉLECTEURS DU SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Les électeurs s'étaient rendus en très-grand nombre à la réunion indiquée pour faire choix d'un candidat. La salle spacieuse du Wauxhall pouvait à peine les contenir ; il y avait au moins 14 à 1500 personnes.

Avant l'ouverture de la séance, M. Cotelle, maire du 6e arrondissement, a fait un appel à la bienfaisance de MM. les électeurs en faveur des pauvres honteux de l'arrondissement. Il fait une peinture touchante de la détresse de cette classe de malheureux qu'une pudeur honorable empêche de se faire inscrire sur les registres des indigents, et qui se trouvent ainsi privés des secours que distribuent les bureaux de charité. Les paroles du magistrat ont été accueillies unanimement, et quatre électeurs ont aussitôt procédé à une quête dont le produit s'est élevé à 652 fr.

A huit heures la séance est ouverte. Le bureau est d'abord occupé par MM. Henri Barbier, F. Lanne et Michel Goudchaux, délégués des trois sections. D'autres électeurs viennent prendre place auprès d'eux. La présidence est déférée à M. Goudchaux. Des siéges sont offerts à MM. Jacques Laffitte, Alexandre de Girardin, Maffioli et Massé, candidats.

M. Goudchaux prend la parole et fait savoir à la réunion que les trois premiers candidats se sont d'abord fait connaître ; le quatrième s'est présenté plus tard. Les électeurs ont dû prendre des informations sur les titres des concurrents ; mais trois d'entr'eux sont inconnus dans l'arrondissement ; la parole leur sera donnée pour exposer leurs droits aux suffrages des électeurs. Quant à M. Jacques Laffitte, personne n'ignore sa vie et ses services. Les électeurs du 6e arrondissement ont été destinés à réparer envers ce digne citoyen une de ces grandes ingratitudes dont malheureusement les nations ont donné trop d'exemples. (Ici l'orateur est interrompu par des expressions presqu'unanimes d'assentiment.)

M. Goudchaux rappelle ensuite les antécédents de M. Laffitte, ses actes de dévoûment à la cause nationale et à la liberté, ses heureux efforts pour établir le crédit public et soutenir

---

cachucha. Mme Siran, avec le gracieux et le moelleux de ses pauses, doit être essentiellement la femme créée et mise au monde pour cette séduisante danse espagnole. EUGÈNE D.

Théâtre du Gymnase.

TROP HEUREUSE. — L'HONNEUR DE MA MÈRE. — SUZANNE.

M. Ambroise est un acteur à la physionomie mobile et expressive ; ses gestes sont toujours vrais, sa voix incisive et pénétrante ; il manque rarement l'effet qu'il veut produire, car ordinairement il le puise dans la nature ; le fond de la situation, non les accessoires, lui prête le comique. Son genre de talent diffère de celui de MM. Barqui et Breton ; moins en dehors et moins brillant peut-être, il est plus varié et plus sévère ; dans tous les cas, la nécessité de sa présence est sentie au Gymnase où on lui doit de fort heureuses créations. — Certains rôles vont admirablement à la taille et aux allures de M. Ambroise, et, par exemple, il est fait exprès, on peut le dire, pour jouer les oncles de comédie.

L'oncle du vaudeville intitulé : *Trop heureuse*, est un oncle d'une singulière espèce. Son neveu a épousé une bien sotte petite femme. Les moindres souhaits de cette capricieuse personne sont accomplis avant même d'être formés. Son mari l'entoure des prévenances les plus charmantes, des soins les plus affectueux ; il la comble de présents, l'abreuve de tous les plaisirs du monde, et, le croiriez-vous? elle n'est pas heureuse ! — Et pourquoi ? — Parce qu'elle l'est trop.

L'oncle veut prouver à sa nièce la fausseté de ce paradoxe, et il emploie dans ce but un moyen fort original, pour ne pas dire plus. Il fait à son neveu le tableau historique de son premier mariage. — Ta tante, mon ami, m'aimait beaucoup. Je dirai même elle m'aimait trop. Mais, au rebours de la plupart des femmes, cette tendresse excessive, loin de se traduire en transports jaloux, en scènes violentes, la jetait dans un état de consomption morale, de molle langueur et de béatitude extatique, très-dangereux pour elle et fort désagréable pour moi. Je résolus de la guérir. Je fis la cour à une jolie voisine... Ma femme se laissa prendre à cette ruse très-innocente, et fut bientôt délivrée de ses vapeurs. — Et elle vous aima ?... — Toujours autant, mais non de la même manière.

Le neveu trouve le conseil excellent, et, pour le mettre aussitôt en pratique, il s'adresse... à qui ? justement à la seconde femme de son oncle. De là quelques scènes fort piquantes et pressenties d'avance.

M. Ambroise a su égayer et faire accepter au public, en dépit de la fadeur et de la monotonie de certains détails, cette esquisse de mœurs domestiques, peu nouvelle du reste au théâtre.

L'Honneur de ma Mère, mélodrame en trois actes, a été froidement reçu. Le mauvais style de cette pièce en est le principal motif. Nous verrons, après avoir donné un très-court résumé de l'ouvrage, si les acteurs ont leur part de responsabilité dans ce défavorable accueil.

Laure Didier est à la veille d'épouser son cousin. Elle l'aime et elle en est aimée ; mais un secret fatal trouble sa joie. Elle a vu plusieurs fois M. Eugène d'Harcourt, l'ami et le protégé de M. Didier, s'introduire pendant la nuit dans la chambre de sa mère. Les visites nocturnes de M. d'Harcourt n'ont point échappé à l'œil vigilant d'un vieux domestique nommé Michel ; mais la disposition des lieux lui fait penser qu'elles s'adressent à Laure. Au moment où celle qu'il croit être la maîtresse d'un autre va épouser son cousin, il dévoile à M. Didier le secret qu'il a long-temps gardé. M. Didier surprend Eugène d'Harcourt, au milieu de la nuit, dans un salon également voisin de l'appartement de sa femme et de celui de sa fille. Laure comprend alors que sa mère est perdue ; pour l'arracher au déshonneur, elle déclare à son père que d'Harcourt est son amant. Elle l'épouse. M. Didier cependant apprend bientôt que sa fille s'est résignée à ce sacrifice uniquement par dévoûment pour sa mère ; il provoque d'Harcourt en duel et le tue. Laure épouse son cousin.

La donnée de cette pièce n'est point mauvaise. Mais les efforts très-sensibles que les auteurs ont faits pour la développer convenablement n'ont pas été tous heureux. Il y a bon nombre de scènes inutiles ou trop longues. Et puis le personnage d'Eugène d'Harcourt est tellement odieux, et odieux en pure perte, qu'il eût à lui seul compromis l'ouvrage. M. Joanny, chargé de ce rôle. Il aurait sans doute pu adoucir par son jeu les traits de cette physionomie repoussante. Mais il a mieux aimé rendre le caractère tel qu'il était tracé. Mme Faivre a fait efforts pour soutenir la position difficile où se trouve Mme Didier. Sa dernière entrevue avec Eugène d'Harcourt est une des scènes dont nous parlions tout-à-l'heure ; elle est tout-à-fait oiseuse et ne sert guère qu'à dévoiler toute la noirceur de l'âme de son amant, personnage qui pouvait rester en dehors, comme on peut le voir par l'analyse de la pièce. — Mme Amy (Laure) a eu des moments de sensibilité vraie et de chaleur dramatique. M. Sallard (Didier) nous a paru constamment faux ou guindé ; il a beaucoup trop présumé de ses forces en prenant ce rôle.

En somme, nous croyons que ce mélodramme n'est pas appelé à une longue existence. Il n'en sera pas de même de *Suzanne* ou *la Muette*, vaudeville de MM. Mélesville et Eugène Guinot. Nous avons reproduit dans nos deux derniers numéros la nouvelle touchante qui a donné l'idée de ce vaudeville. Le théâtre n'aurait pas supporté cette aventure dans sa naïveté, telle chasteté d'expression qu'on eût employée. Le talent de MM. Mélesville et Guinot a su habilement tourner la difficulté. Nous ne ferons pas l'analyse de *Suzanne* ou *la Muette*, le fond du sujet est connu de nos lecteurs. Nous dirons seulement que c'est un jeune beau représenté par Breton que le mari de Suzanne accuse *d'avoir rendu la parole à sa femme*. Brémont fait de ce dandy un personnage très-drôle, mais un peu ridicule peut-être. Mlle Amélie Brière a mimé et chanté agréablement le rôle de Suzanne. Nous avons aussi des éloges à accorder à Mme Legaigneur et à MM. Alexandre et Barqui.

Un peu traînant dans le premier acte, ce vaudeville marche avec vivacité dans le second ; il est d'ailleurs joué avec beaucoup d'entrain par tous les acteurs et sera vu avec plaisir.

A. R.

édit privé, les services rendus par lui au commerce, ses bienits répandus sur toutes les infortunes. C'est ainsi, poursuit orateur, que M. Laffitte a mérité l'estime de son pays, l'affecion de tous les gens de bien; mais c'est ainsi qu'il a attiré sur a tête l'animadversion des hommes d'intrigue et des courtians. (Tonnerre de bravos et d'applaudissements.)

L'orateur rappelle ici quelles sont les bases du mandat qu'une éputation des électeurs a été chargée de proposer à l'honoable candidat. M. Laffitte a promis de coopérer activement à ne réforme électorale, à l'amélioration de notre système finanier dans l'intérêt des classes laborieuses et pauvres, de repouser toute loi d'apanage, de réclamer l'abolition des lois de sepembre, le complément de l'amnistie, la conservation de nos ossessions d'Afrique, l'exécution de la quadruple alliance, fin qu'il soit bien compris que la liberté de l'Espagne est la ôtre. Enfin il a promis de faire lui-même dans la présente ession une proposition pour la réduction de la dette, si le miistère ne prend pas lui-même très-prochainement l'initiative e cette mesure. (Très-bien! très-bien!)

M. Goudchaux exhorte ses collègues à considérer que le gouernement est entraîné de plus en plus dans des voies pernieuses. Depuis trois mois, des projets contre-révolutionnaires u'on croyait abandonnés sont repris avec audace; on n'a pas enoncé aux forts détachés; on parle tout haut d'employer le roduit des octrois de Paris, non pas en améliorations municiales, mais en constructions de palais royaux. D'autres projets ncore sont à l'ordre du jour dans un parti qui cherche à s'emarer du pouvoir. La conspiration est flagrante. Les électeurs du e arrondissement, en nommant M. Laffitte, ne feront pas seuement un choix digne et honorable pour eux-mêmes, ils donneront un avertissement utile au gouvernement, ils le forceront le rentrer et de se maintenir dans la ligne dont on le fait dérier tous les jours.

La dernière partie du discours de M. Goudchaux, dont nous venons de recueillir seulement quelques traits, a été fréquemment et violemment interrompue par des cris qui partaient l'une partie de la salle. M. Goudchaux s'est maintenu à grand'peine en possession de la parole. Une partie des électeurs, désespérant de vaincre l'obstination des autres électeurs, criaient: La parole est à M. Laffitte! M. Laffitte, parlez! parlez!

M. Laffitte se lève. (Bravo! écoutez!)

M. Goudchaux veut parler (Non! non! assez! laissez parler M. Laffitte!)

M. Laffitte : Messieurs, je suis ici pour répondre aux questions qui me seront faites. Je n'ai pas le droit de m'emparer de a parole. Vous avez un bureau, dont je respecte l'autorité. Quand il m'aura donné la parole, je parlerai. (Très-bien! très-bien!)

M. Goudchaux (nouvelles interruptions): Messieurs, nous savons qu'il y a ici des personnes qui ont mission de nous empêcher d'achever notre séance. (C'est vrai! c'est vrai! — Non! non!)

Enfin, l'orateur obtient du silence, et achève son discours; il invite ensuite M. Laffitte à prendre la parole.

M. Maffioli, assis à la gauche du bureau, se levant, et gesticulant avec vivacité : Je suis le premier inscrit parmi les candidats, c'est à moi à parler le premier. (On rit.)

M. Goudchaux : Le bureau donne la parole à M. Laffitte.

M. Laffitte : Messieurs, la candidature du 6e arrondissement m'a été proposée; je l'ai acceptée avec empressement, avec bonheur. Vous dirai-je qui je suis, ce que je veux, quels sont mes sentiments et mes opinions? Je le dirai à ceux qui ne me connaissent pas et qui voudront le savoir. Je n'ai rien à apprendre à ceux de vous dont j'ai l'honneur d'être connu, et je crois être connu de beaucoup de monde, car depuis cinquante ans j'habite Paris : j'ai siégé vingt-trois ans à la chambre. La première fois que j'ai été nommé par les électeurs de Paris, j'ai obtenu l'unanimité des suffrages; Paris alors ne formait qu'un collége : j'ai donc pu me flatter d'être connu et estimé d'un grand nombre de citoyens de cette capitale.

Je suis vieux, j'ai vu la première révolution; ce que j'ai voulu en 1789, je l'ai voulu encore en 1830, je le veux encore aujourd'hui. On a souvent calomnié mes intentions, et les calomnies ont toujours été à peu près les mêmes. Pendant la Restauration, on a dit que j'avais à ma disposition 200 millions que j'employais à fomenter des révolutions : le fait est que je n'ai jamais conspiré contre le gouvernement d'alors. La révolution de 1830 a découvert bien des vérités et dissipé bien des erreurs; elle a prouvé que je n'étais pas au nombre des conspirateurs. J'avais toujours demandé des réformes, persuadé que c'était par les réformes qu'on prévenait les révolutions. Mon opinion est encore la même. Je n'aime pas les révolutions. Si les fautes des gouvernements les rendent quelquefois nécessaires, les peuples ne doivent jamais les désirer ni les provoquer. (Bravo! bravo!)

M. Massé expose en termes simples et modestes qu'invité par plusieurs électeurs à se mettre sur les rangs, il a déféré à leur désir, quoique par ses habitudes et son caractère il se sente peu propre aux luttes publiques. Indépendant par sa fortune, exempt de toute ambition, il s'engage à n'accepter aucun emploi du gouvernement. Il a acquis dans ses fonctions d'avoué quelque connaissance des affaires qui peuvent n'être pas sans utilité dans la chambre. Ses principes sont exprimés dans quelques mots : liberté, ordre public, maintien des institutions, et réformes progressives.

M. Maffioli obtient enfin la parole et en use avec une vivacité de débit et d'action qui excite tour à tour la gaîté et l'impatience de la réunion. « Messieurs, dit-il, nous sommes ici en assemblée de famille. Notre réunion n'est pas légale... (Réclamation unanime.) Je viens d'entendre dire aux deux candidats qui ont parlé avant moi qu'ils avaient été présentés par des électeurs. Eh bien! moi, messieurs, je n'ai été présenté par personne; je me présente moi-même. » (Longue et bruyante hilarité.)

M. Dubois (de Nantes) : Messieurs, il n'est pas digne de vous de refuser d'entendre un candidat qui vient réclamer vos suffrages; je réclame votre silence et votre attention pour M. Maffioli comme pour ses compétiteurs.

M. Maffioli : Votre président vous a dit que j'étais inconnu des électeurs du 6e arrondissement. Cependant j'habite depuis vingt-neuf ans au milieu de vous. Où donc irai-je chercher des concitoyens? Je me suis présenté à Nancy, ma ville natale; on m'a dit : Voilà vingt-neuf ans que vous nous avez quittés; nous ne vous connaissons plus. L'honorable candidat apprend à ceux qui ne le connaissent pas qu'il est référendaire de première classe à la cour des comptes, qui est, dans la hiérarchie judiciaire, au même rang que la cour de cassation. Il demande la permission de lire sa biographie. (Non! non! assez!)

Mais, Messieurs, dit l'orateur avec un surcroît de vivacité, puisque vous ne me connaissez pas, permettez-moi donc de me faire connaître.

L'orateur continue à parler et à s'agiter au milieu des murmures et des signes d'impatience.

M. Alexandre de Girardin : Je me présente à vos suffrages, Messieurs, et je n'ai rien à dire à l'appui de ma candidature. Si quelqu'un de vous juge à propos de m'adresser des questions, je suis prêt à répondre.

M. Goudchaux : Un électeur me charge d'adresser cette autre question à M. Laffitte : Dans le cas où il serait élu par deux colléges, pour lequel serait son option? (Oui! oui! que M. Laffitte réponde.)

M. Laffitte : Deux questions viennent de m'être faites; je répondrai à toutes deux. Au premier électeur qui m'a interrogé, je dirai que depuis le premier jour où j'ai siégé à la chambre, j'ai toujours gardé la même place. J'ai vu des députés, après avoir siégé sur les bancs voisins, s'en écarter et s'en tenir très-éloignés : je n'ai pas cru devoir les suivre. J'ai vu des députés nouveaux prendre leur siége auprès du mien : j'ignore s'ils s'y tiendront. Quant à moi, si vous me faites l'honneur de me faire rentrer dans la chambre, j'irai reprendre la place que j'ai occupée vingt-trois ans. Voilà pour la première question. (Très-bien! très-bien!)

Voici ma réponse à la seconde. Plusieurs candidatures m'ont été offertes, une entre autres à Bourbon-Vendée : j'ai été obligé, à mon grand regret, de la refuser, parce que j'avais précédemment accepté celle du 1er collége de Toulouse, en m'engageant à n'en accepter aucune autre, excepté le seul cas où je serais nommé par un collége de Paris. (Bravo! bravo!) Si je n'obtenais pas la majorité de vos suffrages, Messieurs, je crois être assuré d'être nommé à Toulouse à une grande majorité. Mais je mettrais tout mon bonheur et toute ma gloire à être député de Paris.

Les paroles de M. Laffitte ont été accueillies par des acclamations prolongées. Un grand nombre d'électeurs se sont approchés de l'honorable candidat pour lui donner des témoignages d'estime et d'affection.

La réunion s'est séparée à 9 heures 1/2 sans aucun désordre.

L'élection de M. Laffitte ne sera pas contestée.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 8 février.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

A deux heures et demie, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La chambre est peu nombreuse, et présente une physionomie assez froide, comme le lendemain de toutes les séances agitées.

L'ordre du jour est la discussion de la proposition Jaubert sur les alluvions artificielles, et qui a pour but de les attribuer à l'Etat.

M. Béchard, dans un long discours tout hérissé d'arguments tirés du droit et d'extraits de nos meilleurs jurisconsultes, s'élève contre cette prétention, qui attribuerait à l'état les terrains conquis sur les fleuves et rivières par des travaux privés. M. Béchard soutient que les propriétaires doivent jouir des résultats de leurs travaux et constructions. L'état peut en certain cas avoir droit à une indemnité, mais il ne faut point oublier qu'entre l'Etat et les propriétaires il faut choisir ceux-ci, s'il s'agit de favoriser quelqu'un.

En terminant, l'honorable député prie le gouvernement de présenter sur cette matière un projet complet et autrement conçu que celui de M. Jaubert.

M. Jaubert défend sa proposition qui est combattue par M. Hennequin et appuyée par M. Martin (du Nord).

Il est quatre heures, les bancs de la chambre se dégarnissent de plus en plus.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON PASQUIER.

Fin de la séance du 7 février.

La chambre continue la discussion du projet de loi sur les aliénés.

M. Thénard se prononce pour le système du gouvernement.

M. Barthélemy, rapporteur, rend compte des motifs qui ont déterminé la commission à présenter son amendement. C'est principalement pour combattre une sorte d'hostilité manifestée l'année dernière par le gouvernement contre les établissements d'aliénés dirigés par des congrégations religieuses. De tous côtés les conseils-généraux signalent les bienfaits qui résultent de l'administration de ces établissements par des religieux, et la commission, qui est convaincue de ces bienfaits, a voulu laisser aux conseils-généraux la liberté de s'adresser à ces congrégations pour le traitement des aliénés. Les garanties que réclame M. le ministre de l'intérieur se trouvent consignées dans l'art. 5 du projet, qui statue que nul ne pourra fonder un établissement privé destiné aux aliénés, sans l'autorisation du gouvernement. Cela doit suffire, et offre à l'autorité toutes les garanties désirables.

M. Villemain soutient que l'autorisation du ministre doit être obligatoire. Il demande la suppression de la dernière phrase du second paragraphe de l'art. 1er, qui veut que l'on n'emploie dans les établissements d'aliénés que des médecins agréés par le préfet.

M. Girod (de l'Ain) s'oppose à cette suppression.

La discussion continue avec peu d'intérêt sur la rédaction de l'art. 1er.

L'amendement de la commission est rejeté, et l'article est adopté en ces termes :

« Chaque département est tenu d'avoir un établissement public, spécialement destiné à recevoir et soigner les aliénés, ou de traiter soit avec un établissement privé dudit département, soit avec un établissement public ou privé de tout autre département. »

La séance est levée à 5 heures 1/2.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 8 février.

La séance est ouverte à deux heures.

L'on continue la discussion de la loi sur les aliénés.

Art. 2. Les établissements publics consacrés aux aliénés sont placés sous la surveillance du gouvernemeut.

M. Dubouchage demande qu'on mette : « les établissements publics et privés sont..., etc. » Il pense que la même surveillance doit s'exercer sur tous les établissements de même nature, quelle que soit la distinction établie entr'eux.

M. Barthélemy, rapporteur, rappelle que l'ancien projet plaçait les établissements privés sous la surveillance de la haute police. Cette expression a déplu à la chambre des députés, et l'on y a substitué la rédaction dont le rapporteur demande le maintien.

M. Mounier ne voudrait pas qu'on mît une distinction dans les deux classes d'établissements; il demande qu'au lieu de les mettre sous la surveillance du gouvernement, on mette les établissements publics et privés *sous la direction de l'autorité publique.*

Les articles 2 et 3 rédigés dans ce sens sont adoptés.

L'article 4 donne au préfet ou à des personnes déléguées par lui, au président du tribunal, au procureur du roi, au juge de paix et au maire, le droit de visiter les établissements d'aliénés et d'y pénétrer pour inspecter toutes les fois qu'ils s'y présenteront.

M. de Montalembert, pensant qu'on doit pour l'honneur des familles tenir secret le plus possible l'état d'un citoyen frappé d'aliénation mentale, demande que le droit de visite soit borné au préfet, au sous-préfet et aux magistrats.

M. Montalivet soutient que l'on a étendu le droit de visite afin de donner à la liberté individuelle toutes les garanties possibles; bien qu'il soit désirable qu'on n'ébruite pas ce qui se passe dans les familles, la folie n'ayant rien de déshonorant, M. le ministre ne croit pas que l'amendement soit utile.

M. Tascher demande si la délégation sera permanente ou temporaire.

M. Gasparin demande si l'on pense exclure du droit de délégation le procureur-général du ressort, tandis qu'on l'accorde au procureur du roi son inférieur.

M. Cambacérès demande qu'on retranche du nombre des délégués le juge de paix, dont la dernière loi vient d'élargir les attributions.

M. le rapporteur répond à M. Tascher que la délégation ne sera que temporaire; il combat la proposition de M. Cambacérès. Le juge de paix, dit-il, qui est appelé à présider les conseils de famille, doit être admis dans un établissement où les familles ont souvent de si graves intérêts.

Après plusieurs observations de divers membres, M. le rapporteur déclare que la commission persiste dans sa proposition.

La chambre adopte, sur la proposition de M. Mounier, la rédaction suivante :

« Le préfet et les personnes spécialement déléguées par lui ou par le ministre de l'intérieur, sont chargés de visiter les établissements publics ou privés consacrés aux aliénés. »

La proposition de déléguer le procureur-général et le premier président de la cour royale est rejetée, le droit leur étant conservé par le fait de l'admission du procureur du roi.

Il est 4 heures, la discussion continue sur la question de savoir quels autres délégués seront admis.

Extérieur.

ESPAGNE. — *Des frontières, le 4 février.* — L'avantage signalé remporté par le général Diego Léon, à Verascoin, sur les bords de l'Arga, le 29 du mois dernier, a été pleinement confirmé par de nouveaux rapports.

Mes premières informations sont exactes; seulement on sait de plus que ce sont le 3e bataillon de Navarre et le bataillon de guides qui ont particulièrement souffert dans ce combat. Mais ce succès, tout important qu'il est, l'est infiniment moins que celui que vient d'obtenir en personne le général en chef Espartero, les 30 et 31 de janvier, proche de Balmaseda, dont voici les premiers détails connus par plusieurs lettres de Bilbao du 1er de ce mois, arrivées hier dans la journée à Bayonne :

Le général en chef, parti de Logrono le 25 janvier, se dirigea sur Villarcayo, par la rive droite de l'Ebre, tandis que les bataillons castillans qui formaient le corps d'expédition, et commandés par le marquis de la Boveda, remontaient le fleuve par la rive gauche, et se dirigeaient sur Balmaseda, dont le siége était repris par les troupes provinciales. Tous ces forces réunies formaient 14 à 15 bataillons. Le général en chef, que pour cette fois on ne peut accuser de lenteur ou d'hésitation, s'est présenté le 30 devant l'ennemi avec sa colonne, dont on ne sait pas encore quelle pouvait être la force.

Le rapports christinos et ceux des carlistes ne sont pas d'accord sur la manière dont le combat s'est engagé. Ceux-ci disent que les carlistes ont attaqué les premiers. Quoi qu'il en soit, les christinos ont remporté la victoire; ils sont entrés dans Balmaseda délivrée, et les carlistes battus se sont retirés sur Arciniega.

On n'a pas encore de détails circonstanciés, mais il paraît que la perte a été grande du côté des troupes du prétendant. Le marquis de la Boveda a été tué. Le commandant de l'artillerie carliste, ainsi que celui du génie, ont été blessés. Le premier, Montenegro, l'est, dit-on, mortellement, et le second, Silvestre, très-grièvement.

Ces nouvelles étaient sues dans la soirée du 31 à Saint-Ander, d'où un bateau à vapeur allait partir avec des dépêches contenant sans doute les rapports officiels qui seront probablement publiés demain ici.

Le général O'Donnell a évacué, sans y être attaqué ni menacé, les positions qu'il avait occupées ces jours derniers en avant de Saint-Sébastien. Il doit avoir eu quelque raison qu'on ne connaît pas, car il ne pèche pas par timidité ni par nonchalance. A une des petites affaires qui eurent lieu le 27 et le 28 janvier de ce côté, le commandant carliste Ituriza fut tué.

Les armes de la reine n'ont pas été aussi heureuses sur la côte orientale. Il paraît que la petite place de Marbella est tombée au pouvoir des carlistes; mais cet échec serait bien peu de chose si, comme l'espoir peut en être permis, le général Espartero et ses lieutenants profitent des avantages qu'ils viennent d'obtenir pour pousser vigoureusement les opérations, sans laisser aux carlistes le temps de se relever de ces deux échecs notables. Les divisions qui règnent entre les divers corps des troupes du prétendant et dans sa petite cour augmenteront en raison des défaites qu'éprouveront ses troupes. Les chefs et les soldats ne manqueront pas de s'accuser réciproquement de ces désastres.

On parle déjà à Llodio de rappeler le vieux Eguia, qui est exilé depuis la levée de siége de Bilbao.

Si le gouvernement espagnol parvient à se procurer les fonds nécessaires pour l'armée, la campagne du printemps prochain peut avoir de grands résultats en-deçà de l'Ebre, véritable foyer de l'insurrection, beaucoup mieux consistante que sur d'autres points, qu'elle dévaste sans doute, mais où elle ne se fixe pas.

Nous nous faisons un devoir d'annoncer à nos lecteurs que le premier volume de *la Russie pittoresque* a paru. (*Voir aux annonces.*) Jamais cette puissance, dont le poids est devenu si important dans la balance européenne, n'avait été appréciée d'un point de vue aussi juste, en même temps qu'aussi nouveau pour les Français. Il est étonnant que nous ayons eu jusqu'à ce jour des idées aussi fausses sur les peuples du Nord, et notre ignorance à leur égard est telle qu'ils seraient en droit de penser eux-mêmes que c'est nous qui sommes les barbares. L'auteur de cet ouvrage, M. Jean Czynski, réfugié polonais, est l'un des hommes qui se sont le plus glorieusement dévoués à l'indépendance de leur patrie et au culte de l'humanité; il était vice-président de l'insurrection polonaise. Déjà son nom a acquis une réputation honorable dans les lettres françaises; aujourd'hui il vient d'y mettre le sceau par la publication que nous annonçons. La forme *pittoresque* qu'il a adoptée est celle qui convient le mieux au goût d'une époque comme la nôtre, où les occupations si multipliées ne permettent pas les lectures de longue haleine; cette forme a en outre l'avantage d'offrir un tableau où d'un coup d'œil on voit l'histoire, les mœurs, les coutumes, les arts et la religion des peuples variés et nombreux dont l'immense empire des tzars n'est qu'un assemblage. Nous recommandons vivement cet ouvrage à tous les hommes qui suivent le mouvement politique, historique et moral.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 8 JANVIER.

Nombre des Actions.	Valeur nominale.	Intérêts ou dividend. payables.	Désignation des immeubles.	
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,500
4,500	1,000	partrimestr.	Ponts sur le Rhône,	950
450	2,000		Ponts de la Feuillée,	2,285
300	2,000		Pont Seguin,	1,700
220	2,000		Pont de l'Ile-Barbe,	1,400
1,300	1,000	Juin et Déc.	Eclairageau gaz, Ce Perrac.,	1,850
1,000	1,000		Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,025
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	5,750
180	2,000		Paq. à vapr (Lyon à Châlon),	1,100
134	5,000	Idem.	Gond. à vapr sur Saô., marc.,	3,400
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère),	24,000
2,200			Ch. de fer, Lyon à St-Etien.,	3,900
240	5,000		Moulins à vapr de Perrache,	5,000
700	750		Caisse d'esc., com. de best.,	1,000
	1,000	Jan. et Déc.	Ce gén. mines de R.-de-Gier,	1,050
	1,000	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de houil.	1,850
1,500	800	Juin et Déc.	Mines Grangette et Culatte,	850

Librairie.

LA RUSSIE PITTORESQUE.

HISTOIRE, MOEURS, STATISTIQUE, LITTÉRATURE, COMMERCE, ETC.

Sous la direction de M. J. CZYNSKI.

Chez Th. Guymon et Ce, libraires, rue Lafond, 4, à Lyon.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 février, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

GRAND-THÉATRE.

Dimanche 11 *février* 1838. — La Juive, opéra. — On commencera à six heures.

BOURSE DE PARIS DU 8 FÉVRIER.

Il y a eu aujourd'hui une légère baisse.

Cinq pour cent	109 80	109 80	109 80	109
—— fin courant				
Quatre pour cent	»			
Trois pour cent	79 85	79 85	79 85	79
—— fin courant	»			
Rentes de Naples	99 20	99 20	99 20	99
—— fin courant	»			
Actions de la Banque	»			
Quatre Canaux	»			
Caisse hypothécaire	»			
Emprunt d'Haïti	»			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(344) Le mardi treize février mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, sur la place dite de la Croix, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en horloge, poêle fonte, garderobe, tables, chaudières, barilles vides et pleines, lits garnis et autres objets. Jallamion.

(345) Le mardi treize février mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, sur la place dite de la Croix, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en billard, tables, bancs, horloge, barilles de vin, poêle, banque, balance et autres objets. Jallamion.

(343) Mardi prochain treize février mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, sur la place du Port-du-Roi, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'une voiture à douze places, dite *omnibus*, en très-bon état, d'une forge avec ses soufflets, enclume, marteaux, pinces, étaux, plusieurs roues neuves, bois de charronnage, etc. Demare.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de Me Lafont, avoué, rue Clermont, no 5.

Le 13 février 1838, adjudication, en l'étude de Me Coste, notaire, rue Neuve, no 7,

D'un fonds de teinturier, établi à Lyon, rue Raisin, no 25, et exploité place Louis-le-Grand, no 16;

Ensemble, des marchandises qui s'y trouvent, de l'achalandage et du droit aux baux;

Dépendant de la succession de la dame veuve Wanlaeys.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à Me Lafont, avoué, rue Clermont, no 5, ou audit Me Coste, notaire. (326)

ANNONCES DIVERSES.

(4621) A VENDRE.— Un joli fonds de restaurateur, situé dans un des plus beaux quartiers de Lyon.

S'adresser à M. Mathey, restaurateur rue Ste-Hélène, no 1, au coin de la place St-Michel.

(4620) A VENDRE *à un prix modéré.* — Un fonds de café tout agencé à neuf, situé place Louis XVI, aux Brotteaux.

S'adresser, pour plus amples renseignements, chez M. Suchet, hôtel du Lion-d'Or.

(4622) A VENDRE *de suite.* — Fonds de confiseur très-bien achalandé, situé dans un très-bon quartier de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Buroite, rue de la Cage, 13, à Lyon. On donnera des facilités pour le paiement.

(328) A VENDRE *pour cessation de commerce.* — Un fonds de marchand de fromage en gros et mi-gros, situé dans un des meilleurs quartiers de Lyon et très-bien achalandé.

S'adresser rue des Deux-Angles, no 4, chez M. Perrin.

(4623) A VENDRE.-Diverses chaudières en cuivre, propres pour teinturiers et brasseurs; chaudières à vapeur, pompe à vapeur dite à la Gensoul; alambics de diverses grandeurs; bassines et rameaux pour filature de soie; le tout en bon état. Chez Condamine, chaudronnier, rue Thomassin, no 6, à Lyon.

Gants de soie et de fil d'Ecosse, de Grenoble, à 75 c. la paire, mitaines à 40 centimes, longs à 1 franc, gants de rebut à 30 c., et autres au-dessous du prix de leur valeur, rue de l'Ane, no 2, au 1er.

PASTILLES

De Ministre,

Connues depuis fort long-temps par la propriété qu'elles ont de guérir les rhumes, l'enrouement, et, en général, toutes les maladies de poitrine. Plusieurs médecins distingués les ont reconnues supérieures à toutes les nouvelles préparations de ce genre. Elles se vendent par boîtes de 50 c., 1 fr. et 2 fr. — On les trouve toujours chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, 12, à Lyon, qui en est le seul propriétaire et préparateur. — On fait des envois. (*Affranchir.*) (342)

COURS DE MUSIQUE VOCALE

Par M. JUENIN, professeur de musique au collége de Lyon et élève de M. AIMÉ PARIS.

Le cours commencera le 12 février et durera quatre mois. — Prix : 10 fr. par mois.

S'adresser, pour le lieu et les heures des séances, à M. Juenin, place de la Préfecture, 16, de deux à quatre heures.

(4624) MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Les marchés relatifs au service du chauffage et de l'éclairage à exécuter du 1er avril 1838 au 31 décembre 1842 dans la 7e division militaire, seront passés, par voie d'adjudication publique au rabais, le 15 mars 1838, à l'Hôtel-de-Ville, à midi.

Les personnes qui désireront concourir devront en remettre la déclaration avec un certificat de solvabilité d'ici au 4 mars, terme de rigueur, au bureau du sous-intendant militaire Frosté, place Louis XVIII, no 35, chez lequel on pourra prendre connaissance du cahier des charges.

LE CAFÉ

DES MILLE COLONNES,

PLACE DES CÉLESTINS,

Ayant changé de propriétaire, sera fermé pendant quelques jours pour cause de réparations. (6907)

PATE PECTORALE

DE RÉGLISSE A LA GOMME,

De Georgé, pharmacien.

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements et autres maladies de poitrine les plus invétérées. Cette pâte, conjointement avec le sirop pectoral de mou-de-veau de M. Macors, guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus aigus.—Boîtes de 12 sous et 24 sous.—Dépôt général, à Lyon, chez M. Macors, pharmacien rue St-Jean, no 39, et chez MM. Michel, à Tarare; Viguier, à Vienne; Ricard, à Grenoble; Hallée, à Autun; Mossel, à Mâcon; Terrat, à Châlon; Couturier, à St-Etienne; Ve Béaud-Gaillard, à Dijon, droguiste, rue Charrue.

SIROP PECTORAL DE MOU-DE-VEAU

PAR DISTILLATION,

Composé par P. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, no 30, à Lyon.

Ce sirop, approuvé en 1788, époque où aucun remède de ce genre n'était connu, a toujours obtenu la préférence sur tout autre dans les rhumes, toux, catarrhes, enrouements, esquinancies, coqueluches, extinctions de voix, crachements de sang, et particulièrement dans la grippe. Tout récemment il a été observé que la vertu calmante de ce sirop a été opposée avec le plus grand succès à cette maladie, soit par l'usage d'une cuillerée, matin et soir, comme préservatif, soit comme curatif, pendant sa période, agissant sur toutes les irritations de la gorge, de la poitrine et des poumons.

M. Macors se fait un devoir d'annoncer au public que ce sirop, dont son père fut le seul inventeur, et duquel il fut l'unique successeur, ne doit pas être confondu avec ceux auxquels on a donné le même nom, dans l'intention de le contrefaire, et quine méritent nullement la même confiance. (3427)

MALADIES SECRETES,

Récentes, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix : 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

(6905) AVIS A LA FABRIQUE.

Les nouvelles mécaniques simplifiées pour dévider et faire les canettes ensemble ou séparément, à la volonté de l'acheteur, ne se trouvent que chez le sieur David, qui en est l'inventeur breveté et approuvé par la chambre de commerce et la société d'encouragement qui lui a décerné une médaille. L'utilité de cette invention avantageuse pour notre fabrique est encore attestée par l'usage de plusieurs années et les ventes considérables qu'il y faites; plusieurs mécaniques contrefaites ont été confisquées, et les contrefacteurs condamnés aux dommages; d'autres le seront également. Il fait aussi des mécaniques à la Jacquard, des ourdissoirs, le tout à des prix modérés.

S'adresser place Croix-Paquet, ou dans ses ateliers, place des Petits-Pères, no 9, à Lyon.

(6900) M. Hoch, jardinier allemand, vient d'arriver à Lyon, avec une collection de fleurs et plantes étrangères dont voici la nomenclature : vingt-quatre espèces de roses de jardin, quatre de roses Moos, douze de rosiers de toutes les mois, douze de rosiers qui portent des fleurs toute l'année, soixante-quatre d'œillets, cent de renoncules, et diverses autres semences. Il est logé au *Cheval-Blanc*, place des Cordeliers.

M. Hoch prévient MM. les amateurs qu'il n'a que quelques jours à passer à Lyon, étant sur le point de partir pour Marseille.

Maladies Secrètes

et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par Courtois, *pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitentes-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.*

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie du virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âpretés et toutes les maladies qui ont leur siége dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les flueurs blanches des femmes, et contre les écoulements récens ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, no 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
A Vienne, chez Mouret fils, épicier, rue Marchande.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicier, rue Paluy.
A Givors, chez M. Thivy, épicier, Grande-Rue.
A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de la Paix.
A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Châlon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la place au Change.
Valence, Ronzier, place des Clercs.
Lons-le-Saunier, Vincent, épicier et marchand de parapluies, place de la Liberté.
Paris, Maréchal, épicier, rue du Pont-aux-Choux, no 14 ou 17.
Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, no 164.
Ainsi que dans les principales villes de France. (3453)

MALADIES

DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitentes-la-Croix, no 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPOTS :

Vienne, Mouret fils, épicier, rue Marchande.
Givors, Thivy, épicier, Grande-Rue.
Grenoble, Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
St-Etienne, Millet-Dubreuil, épicier, rue de Foy, no 39.
Roanne, Amelot, confiseur.
Montbrison, Lacroix, pharmacien.
Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue.
Châlon-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la place au Change.
Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier, Grande-Rue.
Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes.
Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.
Valence, Ronzier, confiseur, place des Clercs.
Bourg, Martinet, pharmacien, rue d'Espagne.
Trévoux, Prost, épicier. (3453)